

14

A_2022_36

ARRETE DE RADIATION DES CADRES POUR MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE

ARRETÉ DE RADIATION DES CADRES MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

DE Monsieur LALUT Pascal Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

Le Maire d'AUSSAC-VADALLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée, portant réforme des retraites,

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée, portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié, relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le procès-verbal en date du 13 janvier 2022 établi par la Commission de réforme,

Considérant que M. LALUT Pascal est affilié à la C.N.R.A.C.L. sous le numéro 02HHC483,

Vu l'avis favorable de la CNRACL à la radiation des cadres pour invalidité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M LALUT Pascal, né le 11 septembre 1962, Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, est admis à la retraite pour invalidité à compter du 01 septembre 2022 et est radié des effectifs de la commune à la même date.

ARTICLE 2 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé,

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion
- Comptable de la Collectivité,

ARTICLE 3 :

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

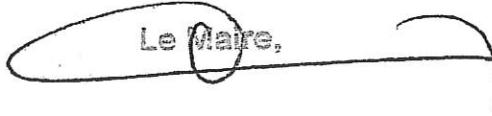
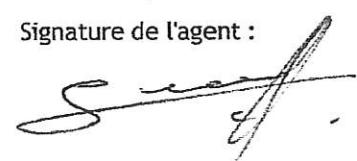
Fait à Aussac-Vadalle.

Notifié le 6/09/2022.

Le 01 septembre 2022

Signature de l'agent :

Le Maire



Le Maire,
Gérard LIOT